

LETTRE CIRCULAIRE N° DSB-18 /LC/MINSANTE/SG/DPML/SDM/SV/BPV du 17 MARS 2026

Objet : alerte produit médical N° 7/2025 relative à la détection de certains lots de la spécialité IBRANCE (Palbociclib) fabriquée par les laboratoires PFIZER.

LE MINISTRE

A

Mesdames et Messieurs,

- L'Inspecteur Général des Services Pharmaceutiques et des Laboratoires ;
- Le Directeur Général de la CENAME ;
- Les Responsables de formations sanitaires publiques et privées ;
- Le Comité National de Lutte contre le Cancer ;
- Les Responsables des Etablissements de Distribution en gros des produits pharmaceutiques publics et privés ;
- Les Responsables des Officines de pharmacie ;
- Les Responsables des Postes de Santé aux frontières ;
- Les Points Focaux Régionaux des Vigilances Sanitaires ;
- Les Points focaux GAS ;
- Les Professionnels de Santé.

En me référant à l'alerte produit médical N° 7/2025 relative à la détection de certains lots falsifiés de la spécialité IBRANCE (Palbociclib) 125mg, gélule boîte de 21 fabriquée par les laboratoires PFIZER dans certains pays de la région africaine, de la méditerranée orientale et de l'Europe à l'instar de la Côte d'Ivoire, l'Egypte, le Liban, la Libye et la Turquie.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, les informations concernant les différents lots incriminés, leurs dates de péremption et les pays concernés sont détaillées dans le tableau ci-après :

Número de lot	Date de péremption	Détecté au/en
FS5173	271126	Côte d'Ivoire, Liban, Libye
GK2981	250630	Liban
GR6491	250630	Côte d'Ivoire, Türkiye
GS4328	260131	Côte d'Ivoire
GT5817	250630	Egypte
HJ8710	260228	Egypte
HJ8715	04/2028	Türkiye
LV1850	311028	Libye
TS2190	200529	Libye

Par conséquent, j'attire votre vigilance face à cette alerte et prescris chacun en ce qui le concerne de prendre les mesures suivantes :

- vous assurez que lesdits médicaments ne figurent pas dans vos stocks ;
- renforcer la surveillance active et les investigations ;
- sensibiliser les patients sur les risques liés à l'utilisation des médicaments achetés hors du circuit réglementaire ;
- signaler immédiatement tout lot suspect via vigilancedpmlcmr@gmail.com

J'attache du Prix à la stricte application de la présente instruction.



Copies : pour large diffusion / action

- | | | | |
|---------------|------------------------------------|----------------------------------|--|
| - MINDEF | - SG /MINSANTE | - Tout CT / MINSANTE | - Ordre des Pharmaciens |
| - MINATD | - Tout IG/MINSANTE | - DPML/DOSTS/DLMEP/DROS/DPS/DAJC | - Ordre des Médecins |
| - MINCOMMERCE | - DG CENAME/ LANACOME | - Tout DRSP | - Ordre des Chirurgiens-Dentistes |
| - MINTSS | - DG ANOR | - ONSP | - Ordre des Professionnels Médico-Sanitaires |
| - SED | - DG Douanes (DGD) | - Cellcom | - Association des Grossistes Pharmaceutiques du Cameroun |
| - DGSN | - DG Aéroport du Cameroun (ADC) | - Cell Info | - SNPC / SYNAPOC |
| - OMS | - DG Port Autonome de Douala (PAD) | - SIGIPES | - Toute Association de Consommateurs |
| - OCEAC | - Bureau Interpol/Cameroun | | |
| | - SGS BP 13144 Douala) | | |